RAPPORT

SUR LE

CHEMIN DE COLONISATION

DE

MATANE ET CAP CHAT.

RIMOUSKI, 18 janvier 1862.

A l'honorable Commissaire des Terres de la Couronne.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre à votre considération le présent rapport général contenant tous les renseignements que je crois devoir vous donner, pour vous faire une idée exacte des nombreux avantages résultant des octrois gratuits et de l'ouverture des chemins par le gouvernement, dans cette partie du pays.

Ci-joints sont des tableaux du progrès de la colonisation des terres sur le chemin entre Matane et Cap Chat, dans les trois cantons qu'il traverse, et sur le chemin Kempt, section de Métis.

Pour vous permettre de juger d'un seul coup-d'œil de ces progrès, je vais en faire une analyse dans la manière suivante, savoir :

Le nombre de colons établis sur le chemin entre Matane et Cap Chat, au 31 décembre dernier, était de soixante-et-sept, tous natifs du Canada et cultivateurs, venant pour la plus grande partie des paroisses environnantes. On y remarque des pères de famille à l'aise qui ont profité des bénéfices des octrois gratuits sur ce chemin, pour y établir leurs enfants que l'héritage paternel ne pouvait pas tous établir, et l'intérêt qu'ils leur portent les a même engagés à venir se fixer au milieu d'eux pour leur faciliter et adoucir pour eux les travaux si pénibles d'un commencement de colonisation.

Le nombre des colons en possession de lots, mais non encore établis, était de soixante-et-un ; sur ce nombre, quatre occupent des lots qui ne peuvent leur être octroyés gratuitement, à cause de l'importance qu'ils contiennent, par les pouvoirs d'eau et places de pêche ; ces lots doivent être vendus, selon que l'a décidé le bureau, au prix ordinaire des terres de la couronne, avec, en sus, un prix suivant estimation pour les dits pouvoirs d'eau et places de pêche.

La population, à la même époque, était de 333 âmes, toutes de la religion catholique.

Le nombre d'édifices était de 56 maisons, une chapelle et deux moulins à scie en construction. Qu'il me soit permis de vous faire remarquer ici que cette partie de la loi qui exige des nouveaux colons de construire de suite une maison est une exigence souvent pénible, à cause des dangers du feu. Le colon qui se fixe en liberté, ne construit pas pour les quelques premières années qu'une espèce de hutte, et ne se bâtit une maison que lorsque les dangers du feu se sont tout-à-fait éloignés. Plusieurs colons établis n'ont pas encore construit de maisons, et comme faisant partie d'autres familles résidant sur les lieux, la loi les exempte de bâtir.

Il a été défriché et mis en état de culture 781 arpents.

En voie de défrichement (abattis) 705 do

L'étendue ensemencée et ayant produit une récolte, cette année, est de 476 arpents, sur lesquels il a été recueilli :

Blé	640	minots, estimés à	$1.50	le minot.	$960.00
Seigle	840	do do	1.00	do	840.00
Orge	2,499	do do	0.50	do	1,249.50
Pois	150	do do	1.20	do	180.00
Avoine	504	do do	0.40	do	201.60
Patates	3,211	do do	0.30	do	963.30
Babioles	50	minots, estimés à	$0.30	le minot.	$15.00
Foin	675	bottes do	5.00	le cent.	33.75
		Valeur totale de la récolte			$4443.15

Il a été fait au printemps 1861, 4,225 lbs. de sucre d'érable à 10 cts. la livre, $422.50. Morue prise durant la saison par les colons, 667 quarts vendus; 1er sel à $2 le quart, $1,334. 116 quarts vendus fraiches à $1 le quart, $116.

Animaux de différentes espèces appartenant aux colons :

Chevaux	27
Vaches laitières	40
Bouvillons et génisses	22
Moutons	159
Porcs	147
	395

Laine, par livre, 250, avec laquelle a été fait :

Etoffe foulée, par verge	228
Flanelle	98

La récolte, cette année, parmi les colons, a moins produit, en conséquence de la destruction presque générale des graines ensemencées par le feu mis aux abattis au mois de mai; ce que dessus démontré n'est pour ainsi dire que le produit d'une seconde semence pour quelques-uns, et du peu de grains épargnés par le feu pour d'autres. Il n'y a pas à douter que la récolte eut été très abondante et très rémunérative pour le colon, si ce fléau ne l'eut pas visité : néanmoins, un grand nombre espère trouver dans leur récolte de quoi suffire aux besoins de l'année.

Aux industries qui se pratiquent d'ordinaire dans les établissements nouveaux de colonisation, il faut ajouter ici celle de la pêche de la morue si abondante le long de cette belle côte. Vous avez pu remarquer dans l'analyse que je viens de donner plus haut que les colons ont vendu pour la somme de $1,450 de morue, ce qui fait une moyenne de plus de $21 par colon. Ressource précieuse, fruit d'un travail qui se fait dans la saison qui suit les semences et précède la récolte des grains.

La moyenne production des grains et autres produits des défrichements, a été, en valeur, d'un peu plus de $66 par famille; celle de la production du sucre d'érable d'un peu plus de $6; et celle du produit actuel des animaux d'environ (selon mes calculs,) de $25. Tout cela joint au produit de la pêche, a donc fait un revenu moyen d'environ $119 par famille; distribué, comme on le comprend, inégalement entre les colons.

Quand on considère que, sur ce petit revenu, les colons n'ont rien à payer ni pour loyer, ni pour chauffage, ni pour beaucoup d'autres besoins de la vie, que plusieurs d'entr'eux gagnent, de fois à autre, quelque chose dans les paroisses voisines, et qu'ils accumulent la valeur de leur travail fait sur leur terre, sous forme d'améliorations foncières et d'héritage constitué, je crois qu'on peut raisonnablement arriver à la conclusion qu'une colonisation qui se présente dans les conditions que je viens d'énoncer, est assurée et peut compter sur un avenir certain.

Aux deux extrémités du chemin, dans les cantons Cherbourg et Ramieu, la colonisation a plus progressé que dans le canton Dalibert : se trouvant au centre.

L'explication de ce fait est facile : ces deux cantons se trouvent dans le voisinage des

grands établissements de Matane et de Cap Chat, où le commerce et l'industrie ont beaucoup aidé à la marche du progrès, surtout en conséquence de l'accès facile aux moulins à farine et à scie.

Le canton Dalibert, plus élevé, ne possède pas les mêmes avantages ; aussi, il faut l'admettre, e mauvais état du chemin a été une des causes principales de ce retardement, Aujourd'hui, le chemin est bien réparé ; l'activité règne de toutes parts, les défrichements s'agrandissent, et je puis espérer que d'ici au printemps je serai en mesure de pouvoir citer des faits qui feront preuve de progrès satisfaisants. Partout, sur le parcours de ce chemin, le sol possède toutes les qualités requises pour une bonne culture, et ce climat est très propice à la production de toutes espèces de grains.

Les soixante-et-une personnes qui sont en possession de lots et qui ne sont pas encore établies, résident presque toutes dans les paroisses voisines de Matane et de Cap Chat. Quelques-unes continuent avec vigueur les défrichements commencés sur leurs lots et expriment l'intention de venir, au printemps, s'y établir ; d'autres, mais en petit nombre, semblent ne les conserver que pour en faire un trafic, je les veille de près et les ai déjà informés qu'en manquant de se conformer à l'esprit et aux conditions de la loi, leurs lots seront repris sans autres informations. Je suis heureux de pouvoir dire que la meilleure intelligence possible règne entre les colons établis sur ce chemin, et qu'il n'existe plus un seul cas de dispute à propos de terre.

Les établissements sur le chemin Kempt, section de Métis, ont fait aussi des progrès dignes de remarques, ces établissements nouveaux de l'intérieur sont sujets à un fléau qui ne tourmente pas ceux du bord du fleuve, ayant le bénéfice de l'air de la mer, je veux parler des gelées. Le peu d'étendue des ouvertures faites dans la forêt par les petits défrichements commençants ne permet pas aux grands courants d'air et aux vents de s'établir ; or c'est dans cet état de calme de l'atmosphère qu'arrivent au milieu de la nuit, ces froids qui, chargés de l'humidité d'un sol pas encore asséché, causent des dommages dont ont à souffrir les colons dans tous les établissements ainsi placés ; aussi, voit-on ici qu'on s'attache surtout à la culture du foin qui se vend avec avantage dans nos paroisses.

Voici un résumé des produits agricoles pris du tableau ci-joint, No. 4, démontrant l'état de la colonisation sur ce dernier chemin.

L'étendue défrichée est de 215 arpents ; en voie de défrichement 90 arpents.

Le nombre d'arpents ayant produit une récolte en 1861, est de 192 arpents sur lesquels a été recueilli :

Blé	106	minots	évalués à $1.50	le minot	$159.00
Seigle	122	do	1.00	do	122.00
Orge	570	do	0.50	do	285.00
Pois	28	do	1.20	do	33.00
Avoine	254	do	0.40	do	101.60
Patates	590	do	0.30	do	177.00
Rabioles	115	do	0.30	do	34.50
Foin	8100	bottes	do	5.00 le cent	405.00
Valeur totale de la récolte					$1317.70

Animaux appartenant aux colons :—

Chevaux	10
Vaches laitières	10
Bouvillons et génisses	19
Moutons	39
Porcs	21
	99

Laine, par livre, 73, avec laquelle ont été fabriquées :—

Etoffe foulée, par verge	68
Flanelle	12

Colons établis au 31 décembre 1861	24
" en possession de lots "	14
Total de la population	26
" du nombre d'habitation	6

Cet établissement est plus ancien que le précédent, aussi voit-on que malgré les gelées et en l'absence de la pêche, le produit général moyen est un peu plus considérable.

Avant de clore le présent rapport, il convient de vous faire remarquer que l'absence d'un système de voierie approprié aux besoins de ses petites sociétés disséminées et isolées dans la forêt, est un obstacle au progrès de la colonisation.

L'entretien des chemins se fait difficilement, même au milieu des cantons déjà établis. Je ne saurais donc trop recommander la mise en opération d'un système de voierie efficace et conforme à la nature et l'urgence des besoins du colon.

Je dois vous signaler les demandes d'octrois que font les colons qui veulent s'établir sur le nouveau chemin de Matapédiac, où quelques défricheurs se sont déjà fixés, bien que les lots ne soient pas encore partagés.

La mission que vous avez bien voulu me faire l'honneur de me confier, savoir : l'exploration et la localisation nouvelle du chemin Taché, depuis le canton de Pohénégamouk en arrière de Kamouraska jusqu'au chemin de Matapédiac, m'a empêché nécessairement de donner aux nouvelles colonies tout le temps que j'aurais voulu. J'ai tenu votre bureau au courant de mes opérations sur le chemin tracé ; opérations qui ont déjà duré trois mois et par lesquelles j'ai tracé tout à neuf près de 70 milles de chemin à travers la forêt, mais dans un beau pays partout.

Le tout humblement soumis,

(Signé,) J. B. LEPAGE.
Agent.